

M|e|s|u|r|e|.

Prenez notre temps.

AU SOMMAIRE

- 02 **Lueurs** — une baleine, Mozart, les échecs, l'obésité remboursée
- 03 **L'essentiel du monde** — l'Iran, Eurosatory, le règlement « retour »
- 05 **À nos portes** — Bétharram, les hauts patrimoines, la diffamation, Longoni
- 07 **Comment va la planète** — le nucléaire et les poissons, le logement, la canicule
- 09 **Sciences & idées** — l'IA émotionnelle, les pesticides
- 10 **Culture** — la Fête de la musique, les free parties, Devos
- 11 **Sport & exploits** — le rêve élargi du Mondial, le balai japonais
- 12 **L'analyse** — Un pouvoir sans le frein
- 15 **La Mesure de la semaine**
- 16 **À propos**

À LA UNE DE CE NUMÉRO

Un pouvoir sans le frein

SpaceX réussit la plus grande entrée en Bourse de l'histoire, et un seul homme y concentre l'espace, les communications et bientôt le calcul. À chaque étage — l'argent, la force, l'orbite, le calcul — le contre-pouvoir manque. Reste une limite que nulle fortune ne lève : l'électricité. Et là, la France tient une carte rare.

Lueurs

Quatre choses qui ont aussi eu lieu cette semaine.

A. Cinq minutes pour une baleine

Le compositeur électro Rone a fait paraître l'album *Megaptera* — du nom savant de la baleine à bosse —, né d'une drôle d'enquête. En 2018, des marins assuraient attirer baleines et dauphins en diffusant sa musique. Avec une équipe de scientifiques, il est allé vérifier, micro et enceintes immergés, dans l'Atlantique breton puis à la Réunion. Un documentaire de Valentin Paoli, *La Baleine et le musicien*, sorti en salles le 17 juin, en a tiré le récit, et l'artiste, la matière de ses morceaux.

La démarche se définit par sa retenue. Les séquences diffusées auprès des cétacés ne dépassaient pas cinq minutes, suivies de longues écoutes ; aucun son n'était émis en présence d'une mère et de son baleineau ; bioacousticiens et éthologues encadraient chaque approche. Le « dialogue » que raconte le film reste une tentative, jamais une communication démontrée — et c'est peut-être ce qui le rend juste.

À l'heure où l'on mesure surtout ce que l'on prélève au vivant, un artiste a choisi de s'en approcher en se taisant d'abord.

Sources — Album *Megaptera* ; documentaire *La Baleine et le musicien*, Valentin Paoli, sortie le 17 juin 2026 ; *Le Monde*, 17 juin.

B. Mozart, professeur, refait surface

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, le 19 juin, l'identification d'un manuscrit autographe inédit de Mozart : un cahier de quarante-quatre pages, leçons de composition données à la fille du duc de Guines lors du séjour parisien du musicien en 1778. Repéré en février dans un lot anonyme par un conservateur, le document a été authentifié fin avril par le Mozarteum de Salzbourg. Son président y voit l'une des découvertes majeures des dernières décennies. Les sept pièces pour flûte et harpe qu'il renferme seront jouées pour la première fois le 21 juin, jour de la Fête de la musique, à la BnF Richelieu.

Sources — BnF, communiqué du 19 juin 2026 ; AFP.

C. Quarante minutes immobiles

Longtemps stable autour de 55 000 licenciés, la Fédération française des échecs en a dépassé 83 000 en 2024-2025 et vise les 100 000 — dont plus de la moitié ont moins de vingt ans. Son président parle d'un « choc de croissance », amorcé par le confinement et la série *Le Jeu de la dame*. À l'âge de la dispersion permanente, l'attrait grandit pour un jeu qui exige le contraire : rester assis, immobile, quarante minutes, à ne penser qu'à une chose.

Sources — Fédération française des échecs, chiffres de licences 2024-2026 ; *Le Monde*, 20 juin.

D. Un soin qui ne dépend plus du compte en banque

Depuis le 15 juin, l'Assurance maladie rembourse deux médicaments contre l'obésité, Wegovy et Mounjaro, à hauteur de 65 % — et jusqu'à 100 % pour les patients en affection de longue durée. La prise en charge est strictement encadrée : obésité sévère, parcours de soins spécialisé, accompagnement nutritionnel. L'enjeu n'est pas esthétique. Jusqu'ici, l'accès à ce traitement d'une maladie chronique reconnue dépendait de la capacité à déboursier de 180 à 440 euros par mois. En le remboursant, la France cesse de faire d'un soin un privilège de portefeuille.

Sources — Service-Public.fr et Assurance maladie ; arrêtés au Journal officiel des 28 mai et 12 juin 2026 ; avis HAS du 20 février 2026.

L'essentiel du monde

Le tour du vaste monde, en quelques signes.

A. Huit ans, une guerre, et déjà des fissures

Un protocole d'accord en quatorze points, signé autour du 17 juin — à Versailles, puis par voie électronique — par Donald Trump et Massoud Pezeshkian, doit arrêter la guerre lancée en février et ouvrir soixante jours de négociation sur le nucléaire. Les gains immédiats vont surtout à Téhéran : levée du blocus naval, dérogations pétrolières, déblocage des avoirs gelés, réouverture d'Ormuz — sans frais, mais pour soixante jours seulement. Le cœur du dossier, le sort de l'uranium enrichi et le droit d'enrichir, est renvoyé à un accord final.

Comparé au pacte de 2015 que Washington avait déchiré en 2018 — lequel plafonnait l'enrichissement à 3,67 % sous les inspections les plus intrusives jamais négociées —, le cadre de 2026 obtient pour l'instant moins de garanties vérifiables, l'Iran conservant un stock enrichi à 60 %. La presse américaine, et jusqu'à des élus républicains, y voient un accord trop avantageux pour Téhéran.

Le processus avance et se défait en même temps. Reportées le 19, les négociations techniques se sont ouvertes ce dimanche au Bürgenstock, en Suisse, le vice-président J. D. Vance ayant atterri à l'aube, sous médiation qatarie et pakistanaise. Mais dans le même temps, l'Iran annonçait refermer le détroit d'Ormuz — son acquis le plus visible — en réaction à des frappes israéliennes ayant fait des dizaines de morts au Liban, le cessez-le-feu « sur tous les fronts » déjà bafoué. On a signé un protocole ; on n'a pas encore arrêté la guerre.

Sources — texte du protocole (Bloomberg, NYT) ; AFP, Le Temps, RTS, 17-21 juin 2026.

B. L'économie de guerre, grandeur nature

Du 15 au 19 juin, le Parc des expositions de Villepinte a accueilli la 29e édition d'Eurosatory, premier salon mondial de l'armement terrestre, et la plus grande de son histoire : plus de 2 600 exposants venus de soixante-huit pays, quelque 76 000 visiteurs professionnels. L'« économie de guerre » n'y est plus une formule. L'Ukraine y comptait quatre-vingts exposants, contre cinq en 2024, et le continent affiche 800 milliards d'euros de dépenses de défense programmées.

Deux lignes de faille ont traversé l'édition. La première, diplomatique : le 1er juin, la France avait interdit à Israël un pavillon national et la présence de représentants gouvernementaux, n'autorisant ses entreprises qu'à exposer des matériels de défense aérienne ; la participation israélienne s'en est trouvée réduite. La seconde s'est retrouvée dans la rue : une coalition antimilitariste y a tenu un contre-salon et tenté de bloquer l'ouverture.

La presse, elle aussi, en a fait les frais. Accrédité par le circuit habituel puis recalé sur avis du ministère de l'Intérieur, le photojournaliste de Politis Maxime Sirvins n'a pu entrer qu'au terme d'un référé : le 17 juin, le tribunal administratif de Paris a jugé son éviction constitutive d'une « atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'expression et de travailler ».

Le plus grand marché d'armes du monde se tient dans l'un des départements les plus pauvres de France. Le réarmement européen n'est plus une perspective : c'est une industrie, et elle a pignon sur rue en Seine-Saint-Denis.

Sources — GICAT (organisateur) et ministère des Armées, chiffres 2026 ; tribunal administratif de Paris, ordonnance du 17 juin ; AFP, SNJ.

C. Le centre de gravité a basculé

Une alliance inédite a fait pencher l'Europe. Le 17 juin, le Parlement européen a adopté le règlement « retour » par 418 voix contre 218, et 30 abstentions, validant l'accord du 1er juin avec le Conseil. La mesure la plus commentée : les « hubs de retour ». L'idée : autoriser un État à transférer une personne déboutée du droit d'asile vers un pays tiers avec lequel elle n'a aucune attache — le temps d'organiser, depuis ce pays, son renvoi vers son pays d'origine. Le texte porte aussi la rétention jusqu'à vingt-quatre mois, familles avec enfants comprises ; seuls les mineurs isolés, sans parents, ne peuvent être placés dans ces centres. Argument-socle des promoteurs : à peine un retour sur cinq, parmi ceux qui sont ordonnés, est effectivement exécuté — chiffre qu'avance le ministre français lui-même.

La Commission et le gouvernement français y voient « une avancée majeure » (Benjamin Haddad, ministre chargé de l'Europe, Renaissance) ; la gauche, les Verts et des ONG, « un recul historique pour les droits des personnes exilées » (Mélissa Camara). Au sein même du camp présidentiel, des élus ont voté contre, dénonçant une « ligne rouge » ; et Emmanuel Macron, sceptique sur l'efficacité des hubs, a fait savoir que la France ne les mettrait pas en place. Amnesty International dénonce une extension des mesures punitives ; le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) juge la présomption de « pays sûr » — l'idée qu'un État tiers offrirait des garanties suffisantes pour qu'on puisse y renvoyer sans risque — contraire à la Convention de Genève ; l'enfermement d'enfants heurte la Convention des droits de l'enfant ; et le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe a documenté des violations dans ce type de centres. Surtout, fait précis : les négociateurs ont retiré du texte l'obligation d'un mécanisme de surveillance des droits fondamentaux.

Une précision « vu d'ici » change la portée : ces hubs ne sont pas applicables en France pour raisons constitutionnelles, et la Cour européenne des droits de l'homme interdit d'expulser vers un pays où la personne risque la mort ou la torture. L'Union autorise ; la France, en l'état, ne peut pas. La force à l'œuvre n'est pas un scandale, c'est un déplacement : une alliance du Parti populaire européen (PPE, la droite pro-européenne) et des droites a fait de l'externalisation de l'asile, marginale hier, la norme votée aujourd'hui.

Sources — Parlement européen, vote du 17 juin 2026 ; Toute l'Europe, Public Sénat ; Amnesty International, HCR, Conseil de l'Europe ; entretien de B. Haddad (franceinfo, 18 juin).

À nos portes

La semaine française, à hauteur de pays.

A. Bétharram, la mesure d'un silence

Un rapport de l'Institut Louis Joinet, dévoilé le 20 juin, estime qu'entre 700 et 1 500 élèves ont potentiellement subi des violences sexuelles, physiques ou psychologiques à Notre-Dame-de-Bétharram et dans d'autres établissements de la congrégation, de 1950 à la fin des années 1990. Les enquêteurs présentent ce chiffre comme un « ordre de grandeur », tiré de projections à interpréter avec prudence.

L'identification de trente-sept auteurs, religieux et laïcs, les conduit à écarter la thèse d'actes isolés pour parler de « crimes de masse » et de violences « systémiques », entretenues par des mécanismes de silence et le prestige de l'institution. Ils pointent une « défaillance générale des mécanismes de contrôle », de l'Église comme de l'État. La plupart des faits sont prescrits : sur près de 250 plaintes, deux hommes seulement ont été mis en examen.

Le rapport a été commandé par la congrégation elle-même, ce qu'une partie des victimes conteste. L'ancien Premier ministre François Bayrou, dont des enfants étaient scolarisés là, a été accusé d'avoir eu connaissance d'abus sans intervenir, ce qu'il a toujours nié. Reste la conclusion des enquêteurs, qui vaut bien au-delà du Béarn : la protection des enfants ne peut reposer sur le courage de quelques lanceurs d'alerte.

Sources — Institut Louis Joinet, rapport du 20 juin 2026 ; AFP. (Cadre : selon la Ciivise, 160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année en France.)

B. La boîte noire des hauts patrimoines

La commission des finances du Sénat a rendu, le 17 juin 2026, un rapport au titre rare pour un document budgétaire : « Boîte noire des hauts patrimoines ». Son constat : depuis la suppression de l'ISF en 2017 et l'abandon de l'exploitation fine des données successorales, l'État a perdu la mesure de ce que possèdent les plus aisés. Le travail est signé d'un sénateur socialiste et d'un sénateur Les Républicains — le diagnostic ne vient pas d'un seul camp.

Les chiffres cités tiennent du symptôme. Treize mille trois cent trente-cinq foyers assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière déclaraient un impôt sur le revenu nul ou négatif ; ils étaient plus de quarante mille dans ce cas parmi les redevables de l'ISF en 2017. Un tel résultat n'a rien d'illégal : il découle des mécanismes ordinaires du système fiscal, déficits et dispositifs de réduction compris. Et près de 70 % du patrimoine financier échappe à l'enquête de référence de l'Insee.

Le rapport ne réclame pas d'abord un nouvel impôt : il demande de rouvrir les instruments qui permettent de savoir. Un État qui ne sait plus mesurer une part de la richesse ne peut plus en débattre.

Sources — Sénat, commission des finances, rapport du 17 juin 2026 ; AFP, Public Sénat.

C. Diffamation : une prescription rétablie

Saisi par la Cour de cassation de deux questions prioritaires de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a censuré, dans sa décision du 12 juin 2026, l'article 65-2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Cet article rouvrait le délai de poursuite en diffamation au bénéfice d'une personne mise en cause publiquement pour un fait pénal, à compter du jour où une décision définitive la blanchissait — parfois des années après la publication. L'affaire qui a fait tomber le texte l'illustre : un homme, relaxé en 2024 de soupçons de corruption, s'était servi de cette relaxe pour réattaquer en diffamation, des années après leurs articles, les journaux qui en avaient rendu compte.

Les juges n'ont pas contesté l'intention de la loi de 1993, qui protégeait la présomption d'innocence et le droit de laver son honneur. Ils ont jugé le dispositif disproportionné : aucune limite dans le temps, une notion trop incertaine. L'abrogation prend effet immédiatement et s'applique aux affaires non encore jugées définitivement.

Ce sont précisément Libération et Mediapart, ainsi visés, qui ont soulevé la question — la décision, qui anonymise les personnes physiques, les désigne sous les initiales de leurs représentants —, soutenus par la Ligue des droits de l'homme. Au-delà des journaux, c'est le droit de tous d'informer sans procès sans fin que le Conseil vient border.

Sources — Conseil constitutionnel, décision n° 2026-1204/1205 QPC du 12 juin 2026 (JORF du 12 juin, texte n° 118) ; Libération.

D. Longoni, le port qui tient une île

Quatre-vingt-quinze pour cent de ce que consomme Mayotte entre par un seul quai : celui de Longoni, unique port en eau profonde du département le plus pauvre de France, à peine relevé du cyclone Chido. C'est dire le poids de l'arrêt rendu le 2 juin par la cour administrative d'appel de Bordeaux, qui confirme la résiliation anticipée, au 1er septembre, de la délégation confiée depuis 2013 à la société Mayotte Channel Gateway (MCG), de la femme d'affaires Ida Nel. La justice y voit une gestion « manifestement contraire à l'intérêt général ».

Le grief central est lourd : pendant des années, MCG a réclamé aux usagers des tarifs jugés sans base légale, fondés sur un arrêté de 2016 dont la justice a établi que la signature de l'ancien président du département était falsifiée. Ces surcoûts se sont répercutés sur le prix des marchandises, donc sur la vie chère d'un territoire qui la subit déjà plus que tout autre. Ida Nel, dont l'entreprise emploie soixante-dix salariés, dénonce « une injustice » née selon elle de négligences du département, et redoute une transition « dangereuse » pour l'île.

Le 17 juin, l'assemblée de Mayotte a voté la création d'un établissement public pour reprendre la main, dans l'attente d'un futur grand port d'État — mais sans lever les incertitudes sur son coût ni sa durée. Reste la leçon, qui dépasse l'archipel : quand tout un territoire dépend d'une seule porte, celui qui en tient la clé tient bien plus qu'un port.

Sources — Cour administrative d'appel de Bordeaux, arrêt du 2 juin 2026 ; tribunal administratif de Mayotte, jugement du 16 juin 2025 ; AFP et assemblée de Mayotte, 17 juin 2026 ; Le Monde, 19 juin.

Comment va la planète

L'état du vivant, en quelques relevés.

A. Seize millions, chaque jour

Le réseau Sortir du nucléaire a publié, le 15 juin 2026, un rapport fondé sur des documents internes d'EDF. Son estimation : au moins 5,9 milliards de poissons, crustacés et méduses meurent chaque année aspirés dans les circuits de refroidissement des réacteurs français, soit près de seize millions par jour. L'association tire ces chiffres d'une extrapolation à partir des relevés de l'exploitant.

EDF ne compte pas de la même façon. L'électricien communique en tonnes de biomasse — de quelques dizaines à plusieurs centaines selon les sites — et décrit les bancs aspirés comme un phénomène subi plutôt que mesuré au nombre d'individus. L'écart entre les deux comptabilités est d'abord un écart de méthode : la tonne efface l'animal, l'unité le fait réapparaître. EDF assure que ces prélèvements n'ont pas d'effet sur le maintien des espèces, et rappelle que des programmes de recherche engagés pour le mesurer avaient été abandonnés en 1994, faute de demande de l'administration.

Que l'on compte en tonnes ou en milliards d'individus, un fait demeure : la première source d'électricité décarbonée du pays vide aussi les fleuves et les côtes qu'elle longe. C'est le même bilan, et on n'en regarde qu'une colonne.

Sources — Réseau Sortir du nucléaire, rapport du 15 juin 2026, à partir de documents EDF ; Reporterre, Le Monde.

B. Quand le logement devient une bouilloire

Deux Français sur trois peinent à supporter la chaleur chez eux. C'est le constat d'une étude de la Fondation pour le Logement, publiée le 18 juin 2026, sur ce qu'elle nomme la précarité énergétique d'été : un logement sur deux peut se transformer en « bouilloire » pendant les épisodes caniculaires, et plus de quatre sur dix ne disposent pas d'un équipement complet de volets.

La vulnérabilité n'est pas répartie au hasard : les quartiers populaires et les ménages modestes sont les plus exposés, dans des immeubles conçus pour retenir la chaleur. La Fondation réclame un plan « grand chaud » et 1,1 milliard d'euros par an, d'ici 2040, pour équiper le parc en protections solaires et brasseurs d'air ; elle reproche à l'État son inaction. Ces demandes sont celles d'un acteur engagé du logement.

Le bâti français a été pensé pour garder la chaleur l'hiver. Le réchauffement le retourne contre ses occupants. Santé publique France a recensé au moins 480 décès en excès lors de la canicule de juin-juillet 2025, et 280 lors de celle d'août.

Sources — Fondation pour le Logement, étude du 18 juin 2026 ; bilans de surmortalité de Santé publique France (juillet et septembre 2025).

C. La chaleur, et l'ombre de 2003

Un mois après la canicule de mai — la plus précoce jamais enregistrée, que nous analysions au numéro 4 —, une deuxième vague de chaleur frappe la France depuis le 17 juin. De nombreux départements basculent en vigilance rouge dès ce dimanche 21 juin ; le thermomètre doit franchir 40 °C sur la moitié du pays, et lundi ou mardi pourrait compter parmi les journées les plus chaudes jamais observées.

Météo-France l'a dit sans détour : si les prévisions se confirment, l'épisode aurait « une durée et une sévérité identiques » à la canicule d'août 2003 — celle qui fit près de 15 000 morts. Mais la comparaison s'arrête au thermomètre. Depuis 2003, la France a bâti un système d'alerte et de prévention qui, lui, fonctionne — vigilance, repérage des personnes isolées. Mais l'hôpital censé accueillir les victimes affronte la chaleur avec des moyens de fortune : bâti vétuste, rarement climatisé, lits supprimés par milliers en vingt ans, urgences déjà saturées. On a appris à prévenir ; on n'a pas appris à soigner au chaud.

Deux canicules en deux mois, dont la plus précoce jamais vue, et la Fête de la musique annulée par endroits : ce n'est plus l'exception qui revient, c'est la saison qui change.

Sources — Météo-France, bulletins de vigilance des 17-19 juin 2026 (déclarations de Matthieu Sorel) ; vétusté hospitalière : Drees, Oxfam ; bilan 2003 : Santé publique France.

Sciences & idées

Ce que la semaine apprend, et ce qu'elle fait penser.

A. L'ami qui ne contredit jamais

Près d'un Français de moins de quarante ans sur quatre utilise désormais une intelligence artificielle comme soutien psychologique, ami ou partenaire amoureux. Le chiffre vient d'une étude du CREDOC signée Sandra Hoibian, parue en juin 2026. Contre-intuition première : ces usagers ont une vie sociale plus active que la moyenne — l'outil ne comble ni la solitude ni le mal-être, il s'ajoute.

L'autrice avance une thèse : après l'économie de l'attention, viendrait l'économie de l'attachement. Une plateforme qui se rend indispensable comme confident peut ensuite orienter vers des produits. Ce qui séduit — une présence qui, selon ses mots, ne juge pas, ne trahit pas, ne contredit pas — est aussi ce qui inquiète : le réconfort y devient un modèle d'affaires. Selon la revue *Santé Mentale*, 17 % de ceux qui cumulent quatre à cinq maux psychosociaux ont recours à ces outils.

Transparence. *Mesure. est fabriqué avec l'aide d'une IA conversationnelle. Le sujet de cette brève touche donc à l'outil même de sa production.*

Sources — CREDOC, « L'IA émotionnelle, un ami qui vous veut du bien ? », n° 359, juin 2026 ; *Le Monde*, 16 juin ; revue *Santé Mentale*.

B. Dix ans sans pesticide

Cultiver sans aucun pesticide de synthèse est faisable, techniquement et économiquement — sous conditions. C'est la conclusion de l'expérience RésOPest, coordonnée par l'INRAE sur dix ans et neuf systèmes de culture, publiée dans la revue *Plant Disease* en février 2026 et remise en lumière par un reportage de terrain de l'AFP le 17 juin, à l'approche des moissons.

L'originalité tient à une troisième voie, ni conventionnelle ni biologique : rupture totale avec les pesticides, mais maintien d'apports d'engrais minéraux. La baisse des coûts d'intrants compense les surcoûts agronomiques ; l'impact environnemental se rapproche de celui du bio. Les résultats varient toutefois selon les sites — les 75 à 80 quintaux par hectare relevés en Picardie valent pour l'une des parcelles les plus favorables, non pour un modèle universel, ce que l'agronome à l'origine du dispositif souligne lui-même.

Aucune entreprise n'aurait financé dix ans d'essai sans rentabilité immédiate. La recherche publique, si.

Sources — INRAE, communiqué et article dans *Plant Disease*, février 2026 ; reportage AFP du 17 juin 2026.

Culture

Ce qui se lit, se voit et s'écoute.

A. « Faites » de la musique

Ce dimanche 21 juin, la Fête de la musique reparaît dans les rues de quelque cent vingt pays. On oublie souvent ce qu'elle visait à sa création, en 1982 : non pas offrir des concerts, mais faire jouer les amateurs. Une enquête d'alors avait révélé cinq millions de musiciens cachés dans le pays, quand la scène ne touchait qu'une minorité. D'où le mot d'ordre de son fondateur, Maurice Fleuret : « la musique partout et le concert nulle part ».

Quarante-quatre ans plus tard, la mémoire collective retient les têtes d'affiche et les grandes scènes électro. La pratique amateur, elle, n'a pas reculé : elle reste le gros des dizaines de milliers de représentations recensées chaque année. L'écart n'est donc pas entre un idéal de 1982 et une dérive marchande, mais entre une réalité toujours largement amateur et une médiatisation qui ne montre que les vedettes.

La fête n'a pas trahi son injonction. C'est le regard porté sur elle qui l'a oubliée.

Sources — Ministère de la Culture, historique et données de la Fête de la musique ; archives 1982.

B. Ce que l'électro doit aux champs

La scène électronique française — French touch, festivals, DJ fêtés jusqu'au bout du monde — n'est pas née dans les clubs, mais dans les champs et les entrepôts. Au début des années 1990, des fêtes techno gratuites, autogérées et illégales, les free parties, importées d'Angleterre par le collectif Spiral Tribe, posent les premières enceintes ; le premier teknival se tient près de Beauvais en 1993. C'est cet héritage que revendiquent, dans *Le Monde* du 20 juin, des DJ d'aujourd'hui : « c'est cette culture qui m'a donné envie d'en être ».

Le paradoxe est de saison. Au moment où l'on célèbre le fruit, le législateur s'attaque à la racine : la proposition de loi votée à l'Assemblée en avril durcit les sanctions contre les rassemblements non déclarés, jusqu'à la prison pour les organisateurs. Les nuisances et les risques, réels, nourrissent le texte ; en mars, un collectif d'artistes emmené par le pionnier Laurent Garnier appelait pourtant à ne pas « criminaliser » ce qu'il tient pour le socle de la techno.

« La France est une terre de naissance de la musique électronique », rappelle Jack Lang. Reste cette ironie : la culture qui fait aujourd'hui rayonner le pays s'est d'abord construite contre ses propres lois.

Sources — Le Monde, 20 juin 2026 ; franceinfo ; tribune du collectif (mars 2026).

C. Le jongleur de mots, vingt ans après

Il y a vingt ans, le 15 juin 2006, mourait Raymond Devos. Costume bleu et bouille ronde, ce clown amoureux de la langue avait fait du calembour et de la digression sans fin un art de virtuose, capable de « parler pour ne rien dire » jusqu'au vertige et au fou rire. Les vingt ans de sa disparition lui ont valu, cette semaine, une cascade d'hommages — soirée d'archives, documentaire, spectacle où une vingtaine de comédiens reprennent ses sketches.

À l'heure où des machines alignent les mots par milliards sans jamais en rire, son art rappelle une évidence qu'on oublie : la langue n'est pas qu'un outil pour transmettre, c'est un terrain de jeu. Devos ne disait rien, disait-il — et c'était tout dire.

Sources — INA ; programmes des hommages (Paris Première, Foire du livre de Brive), juin 2026.

Sport & exploits

Le geste, l'exploit, et ce qu'ils disent de nous.

A. Le rêve élargi, et son revers

En portant le Mondial à quarante-huit équipes, la FIFA a ouvert la porte à des nations qui n'y accédaient jamais — l'Afrique passe de cinq à dix qualifiés, l'Asie de six à neuf. Et dès la première journée, ce sont ces nouvelles venues qui ont écrit l'histoire : le 15 juin, le Cap-Vert, 525 000 habitants, a tenu l'Espagne en échec (0-0), tandis que Curaçao, 156 000 âmes et plus petite nation jamais qualifiée, marquait face à l'Allemagne. Et la nuit du 20 au 21 juin, l'île antillaise a décroché son premier point en arrachant un nul à l'Équateur (0-0), grâce à son gardien Eloy Room, trente-sept ans et pensionnaire d'une deuxième division américaine, auteur d'une quinzaine d'arrêts.

L'engouement est sincère. La nuance l'est tout autant. Ces sélections doivent presque tout à leur diaspora : un seul joueur de Curaçao est né sur l'île, les Cap-Verdiens évoluent tous à l'étranger, et l'un d'eux a été recruté par un simple message sur LinkedIn. Le football épouse ici les routes de l'émigration — ce qui fait sa beauté autant que sa question : qu'est-ce qu'une équipe nationale quand la nation, sur la pelouse, est surtout une mémoire transmise ?

Reste l'écart que le rêve ne comble pas. Le Mondial offre une scène, pas des moyens : le Cap-Vert joue dans un stade national de huit mille places, sans joueurs formés sur son sol, et Curaçao, héroïque face à l'Équateur, avait encaissé sept buts contre l'Allemagne. La porte s'est ouverte ; le seuil, lui, reste haut.

La question n'est donc pas de savoir si ces nations méritent d'être là — elles y sont, et l'ont gagné sur le terrain. C'est de savoir ce qu'il restera, au pays, quand les projecteurs s'éteindront : une filière, ou une photographie.

Sources — ESPN, NBC, Olympics.com, Eurosport, RTS ; populations : Guinness World Records, Banque mondiale ; résultats FIFA, 15 et 20-21 juin 2026.

B. Le balai et la vaisselle

Après le match nul du Japon contre les Pays-Bas (2-2), le 14 juin, les supporters japonais ont une fois de plus quitté les tribunes après les avoir nettoyées — un geste salué partout comme un modèle de civisme. Au Japon, pourtant, l'éloge a tourné court. Détournant les affiches de savoir-vivre du métro de Tokyo, une image satirique a circulé à plus d'un million de reprises : un supporter affalé sur son canapé, sa compagne à la vaisselle, et ce mot d'ordre — « faites-le plutôt à la maison ». La cible : des hommes irréprochables dans un stade, dont le pays affiche l'un des temps domestiques masculins les plus faibles au monde.

Le débat s'est aussitôt scindé. D'autres voix ont défendu le rituel, vertueux quoi qu'on en dise et imité désormais par des supporters d'autres nations. Reste la question que l'affiche pose sans y répondre : une propreté qu'on photographie au stade dit-elle quelque chose de celle qu'on ne photographie pas, à la maison ?

Sources — AFP et Bloomberg, 18-19 juin 2026 ; relayé en français par Courrier International.

Un pouvoir sans le frein

À l'occasion de l'entrée en Bourse de SpaceX, le 12 juin 2026.

Transparence. Mesure. est réalisé avec l'aide de modèles conçus par Anthropic. Anthropic est l'un des acteurs du secteur de l'intelligence artificielle évoqué ici, et un concurrent de xAI, l'entreprise d'IA d'Elon Musk absorbée par SpaceX. Le journal le signale, et s'est tenu, dans le traitement, à ne favoriser ni Anthropic ni ses concurrents.

Le 12 juin 2026, SpaceX est entrée au Nasdaq sous le sigle SPCX. Au prix d'introduction de 135 dollars, l'entreprise a vendu quelque 555 millions d'actions et levé près de 75 milliards de dollars — la plus grande introduction en Bourse de l'histoire. Au premier soir, le titre a clôturé à près de 161 dollars, portant la valorisation aux environs de 2 100 milliards. Les analystes, eux, ne s'accordent sur rien : Morningstar estime la juste valeur autour de 780 milliards, la maison ARK jusqu'à 3 100. Personne ne sait ce que vaut l'entreprise, et le marché l'a quand même sacrée.

Mais ce qui est coté ce jour-là n'est pas un constructeur de fusées. C'est une concentration de fonctions que l'on croyait réservées aux États : l'accès à l'espace, les communications stratégiques, bientôt le calcul. D'où l'inquiétude souvent entendue — un homme rassemble les pouvoirs d'un État. Elle vise juste, mais à côté. Un État, ce n'est pas un faisceau de pouvoirs : c'est un faisceau de pouvoirs qui se limitent les uns les autres. Le législatif qui vote la loi, l'exécutif qui l'applique et le judiciaire qui la fait respecter s'y surveillent mutuellement — et tous procèdent d'élections, de mandats révocables, de juges. C'est cette séparation qui retient la puissance. Elon Musk, lui, réunit les fonctions sans aucun de ces contrepoids. La vraie question n'est donc pas la puissance. C'est le frein. Où est-il ?

Le marché, qui ne freine pas.

Première limite attendue dans une entreprise cotée : ses actionnaires. Cette limite-là ne joue pas. Grâce à une structure à droits de vote multiples, Musk conserve plus de 82 % du pouvoir de décision. Les nouveaux actionnaires apportent leur argent, pas leur voix ; ils financent sans gouverner.

Deuxième frein attendu : le régulateur public — autrement dit l'État. Avant l'introduction, la sénatrice Elizabeth Warren a écrit à la Securities and Exchange Commission pour demander un report, jugeant la valorisation détachée des comptes et le contrôle d'un seul homme excessif. L'opération a eu lieu à la date prévue, sans que l'autorité de marché ne bouge : le gendarme a regardé passer.

Reste le marché lui-même, censé corriger les excès. Mais une valorisation que les meilleurs analystes situent entre 780 et 3 100 milliards ne corrige rien : elle parie. Le premier garde-fou est introuvable parce que les trois mécanismes supposés l'incarner — l'actionnaire, le régulateur, le prix — ont, ce jour-là, regardé ailleurs.

La force, déléguée.

Un État garde le monopole de la force. Celui des États-Unis l'a, pour une part de l'espace, confié à SpaceX. Pour l'année 2026, le Space Systems Command lui a attribué cinq des sept missions de sécurité nationale mises en jeu — deux sont revenues à United Launch Alliance. L'entreprise opère en outre Starshield, un réseau satellitaire dédié aux usages gouvernementaux et militaires.

La fonction est régaliennne ; l'opérateur est privé. Le Pentagone ne possède pas de rampe de rechange équivalente : pour mettre en orbite ses satellites les plus sensibles, il dépend du

calendrier, des tarifs et de la disponibilité d'une entreprise qu'un seul homme contrôle. Le garde-fou, ici, supposerait que l'État puisse se passer de son prestataire. Il ne le peut pas.

L'infrastructure, sans mandat.

Starlink, la constellation de SpaceX, a placé en 2025 plus de 80 % de la masse mondiale mise en orbite, selon le prospectus déposé par l'entreprise à la SEC. Elle fournit une connexion à des régions, des armées, des navires que rien d'autre ne relie. En Ukraine, le service est devenu un nerf de la guerre — au point qu'en 2022, Musk a refusé d'en étendre la couverture pour une attaque ukrainienne contre la flotte russe en Crimée, pesant seul sur le cours d'une bataille. Une infrastructure vitale dont l'accès dépend, en dernier ressort, d'un seul homme.

Un opérateur télécoms classique est soumis à des obligations de service public, à un régulateur, à un cahier des charges. Starlink, déployé d'un pays à l'autre plus vite que les droits ne s'écrivent, n'en a pas l'équivalent. Le garde-fou serait un mandat public ; il n'existe pas.

Le calcul, déjà hors cadre.

Reste le pouvoir qui vient. Après avoir absorbé son entreprise d'intelligence artificielle, xAI, en février 2026, Musk a fait du calcul — ces fermes de processeurs où s'entraînent les modèles — une pièce maîtresse de l'ensemble. Qui détient le calcul détient une part de ce que produira l'économie de demain. Et il le loue, dit-il, y compris à des concurrents.

C'est ici que Mesure. doit être transparent : ce journal est fabriqué avec les modèles d'Anthropic, une entreprise du même secteur, concurrente de la branche d'IA de Musk, et engagée dans la même course au calcul — qu'elle mène, elle, auprès d'Amazon, de Google et de Nvidia, non de SpaceX. Le constat dépasse le cas d'une entreprise : la ressource qui conditionne l'essor de l'IA se concentre, et aucune règle ne dit encore qui peut en détenir combien, ni à quelles conditions. Le garde-fou n'est pas faible. Il n'est pas écrit.

Ce qu'il reste, quand rien ne freine.

Ni l'actionnaire, ni le régulateur, ni le marché, ni l'État client, ni le droit télécoms, ni aucun cadre du calcul : à chaque étage, le frein manque. Que reste-t-il, alors, pour limiter une telle concentration ? Une seule chose, et elle n'est ni juridique ni politique. Elle est matérielle.

Car la fuite en avant de Musk — installer un jour des centres de calcul en orbite, capter l'énergie solaire dans l'espace — repose sur un aveu. Après deux décennies de demande électrique quasi stable, les États-Unis la voient repartir sous la poussée des fermes de calcul, et leur réseau peine à suivre : l'Agence internationale de l'énergie comme le cabinet Deloitte décrivent un appareil de production rattrapé par une demande qu'il n'avait plus l'habitude d'absorber. Si Musk lorgne l'orbite, c'est donc que le sol, lui, manque de courant. Et là, sa fortune ne peut rien : on n'achète pas des électrons qui n'existent pas. L'argent lève bien des obstacles, pas celui-là.

L'électron, et nous.

Cette limite, la France en détient une part rare. Son électricité décarbonée et pilotable est exactement l'intrant qui manque ailleurs. Devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, le 12 mai 2026, le fondateur de Mistral, Arthur Mensch, a défini l'intelligence artificielle comme une industrie qui transforme des électrons en données, et averti qu'elle se déploie « dans un monde où il n'y a pas assez d'électricité » — d'où un risque de conflits d'usage, d'inflation, et de captation du surplus français, qu'il chiffre autour de neuf gigawatts, par les acteurs américains. Quelques semaines plus tard, le 30 mai, le groupe SoftBank s'engageait à investir jusqu'à 75 milliards d'euros pour cinq gigawatts de centres de calcul en France, dont 45 milliards et 3,1 gigawatts dans les seuls Hauts-de-France.

Le frein qui manque à l'étage du capital, du droit et de la force pourrait donc se trouver à celui de la prise de courant. Reste une question que Mesure. pose sans la trancher : faut-il

réserver cette ressource — au risque du repli — ou l'ouvrir aux capitaux qui la convoitent, au risque de la dépendance ? D'autres y répondent déjà ; certains plaident pour un champion européen et l'interdiction de toute captation. Ce n'est pas la position de ce journal, c'est une thèse dans le débat, et le débat ne fait que commencer.

Une chose est sûre, et elle suffit à l'analyse. Pendant qu'un homme met le ciel en Bourse, le seul contre-pouvoir qui lui résiste encore tient dans le réseau électrique. Le frein de la puissance n'est plus dans la Constitution. Il est dans le mur. Et ce mur, les technosciences feignent de ne pas le voir : elles parient sur une énergie sans bornes, quand le nucléaire lui-même a les siennes — l'eau qu'il aspire, la chaleur qu'il devra affronter, que ce numéro raconte par ailleurs. La limite est là, sous nos yeux ; on préfère regarder les étoiles.

— J/G, rédacteur.

LA MESURE

Un chiffre, son contexte, sa portée.

638

postes de journalistes supprimés depuis mars

Intersyndicale des journalistes ; mobilisation du 18 juin 2026 (AFP, SNJ, RFI).

C'est le nombre de postes de journalistes supprimés en France depuis le mois de mars — le chiffre que brandissait l'intersyndicale qui défilait le 18 juin, de la Bourse au ministère de la Culture. Rapporté aux grands plans sociaux de l'industrie, il paraît modeste. Mais un poste de journaliste n'est pas une ligne comptable : c'est une enquête qui ne sera pas menée, un conseil municipal que plus personne ne couvrira, une information qui ne sera jamais vérifiée. On sait dire ce que coûte une rédaction ; on ne sait pas dire ce que coûte son silence.

À propos de Mesure.

Le journal

Mesure. est un hebdomadaire indépendant qui paraît chaque dimanche. Il propose une lecture de l'actualité de la semaine — française, internationale, scientifique, culturelle, sportive — selon un angle personnel choisi et assumé. Mesure. ne prétend pas à la neutralité ; il promet la rigueur factuelle et la transparence sur ses choix. « Comment, c'est libre, mais les faits sont sacrés. » — C. P. Scott, 1921.

Une rédaction, une signature

Mesure. est rédigé par J/G, avec l'assistance d'un grand modèle de langage, utilisée pour la collecte d'informations, la vérification croisée des sources et la mise en forme préliminaire. Toutes les informations font l'objet d'une double source primaire vérifiée avant publication. Aucun texte n'est publié tel que produit par le modèle. La signature engage personnellement.

Discipline éditoriale

Les faits sont sacrés : tout chiffre, toute citation est vérifié à la source primaire. Les forces plutôt que les personnes : Mesure. parle des mouvements et des institutions plus que des individus qui les incarnent. Les niveaux séparés : les rubriques d'information rapportent ; les analyses, signées, prennent position.

Un journal qui évolue

Cette page « À propos » paraît désormais à chaque numéro, pour que tout lecteur sache d'emblée comment le journal travaille. Quand un changement de fond est décidé, il est explicité dans le numéro qui le porte.

Erreurs et corrections

Toute remarque ou correction est lue et prise au sérieux. Si une information s'avère erronée, une correction paraît dans le numéro suivant, sans détour.

— J/G, rédacteur.